

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, Espace Economique du Roudourou à Guingamp le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOEZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

BOETE Cécile à LE BIANIC Yvon ; BOUCHER Gaëlle à CONNAN Josette ; BOULANGER Servane à CHAPPE Fanny ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky à LE CALVEZ Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à CARADEC-BOCHER Stéphanie ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à LE GAOUYAT Samuel ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à PRIGENT Marie-Yannick ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LOZAC'H Claude ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	17
Absents	14

**DEL2023-11-229B HABITAT - PROLONGATION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
« ÉNERGIE & ADAPTATION » EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Guingamp-Paimpol Agglomération et ses 57 communes font partie du territoire de la délégation locale de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).

Dans un contexte marqué par un parc ancien, conjugué à un niveau de revenu modeste, la précarité énergétique, la sortie d'habitat indigne et les travaux pour l'autonomie de la personne sont des préoccupations majeures pour le département des Côtes d'Armor que l'on retrouve sur Guingamp-Paimpol Agglomération.

Dans ce contexte, l'Agglomération a mis en place en 2023, un nouveau programme d'intérêt général (PIG) afin d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires modestes et très modestes souhaitant engager des travaux d'amélioration de leur habitat, ainsi que les propriétaires bailleurs enclins à bénéficier d'aides financières sous condition de pratiquer des loyers plafonnés dans le cadre du dispositif « Loc'Avantage ».

La convention liant l'Agglomération à l'ANAH pour mettre en place ce dispositif a été signée le 22 décembre 2022 pour une durée d'une année.

En septembre 2023, l'Agglomération a initié une étude de préfiguration d'une Maison de l'Habitat et de la Rénovation Énergétique labellisée ECFR afin de proposer un nouvel accompagnement, au minimum technique, aux propriétaires occupants et en particulier dans le cadre du déploiement de « MaPrimeRénov' ».

Le déploiement de ce dispositif « France Rénov' » vise à compléter les missions d'information-conseil et d'accompagnement technique et financier déjà proposées aux ménages des catégories de revenus « modestes » et « très modestes » dans le cadre du PIG pour s'adresser à l'ensemble des ménages du territoire.

Or, avec la prolongation au niveau national du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) jusqu'au 31/12/2024, et dans l'attente des conclusions de l'étude de préfiguration d'un ECFR, l'Agglomération souhaite assurer une continuité d'accompagnement des propriétaires modestes et très modestes, en prorogeant la convention de PIG « 2023 » du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

L'ANAH a donné son accord pour la prolongation d'un an de la Convention actuelle. L'Agglomération pourra ainsi continuer de bénéficier des subventions de la part de l'Agence pour financer son programme d'aides mis en place dans le cadre d'une prestation par SOLIHA.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le Règlement Général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002 ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022, cosigné par le préfet des Côtes-d'Armor et par le président du conseil départemental des Côtes-d'Armor le 12 janvier 2017 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020 ;

Vu le Programme Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil départemental des Côtes d'Armor le 18 décembre 2019 ;

Vu l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), signée le 20 octobre 2022 par le Préfet des Côtes d'Armor et le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 13 décembre 2022, autorisant la signature de la convention de PIG faisant l'objet du présent projet d'avenant ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider la prolongation de la Convention PIG avec l'Anah pour l'année 2024 ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de PIG ci-annexé, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Vincent CLEC'H

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, Espace Economique du Roudourou à Guingamp le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOEZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

BOETE Cécile à LE BIANIC Yvon ; BOUCHER Gaëlle à CONNAN Josette ; BOULANGER Servane à CHAPPE Fanny ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky à LE CALVEZ Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à CARADEC-BOCHER Stéphanie ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à LE GAOUYAT Samuel ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à PRIGENT Marie-Yannick ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LOZAC'H Claude ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	17
Absents	14

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 08 novembre 2023
Secrétaire de séance Vincent CLEC'H

DEL2023-11-230 **HABITAT - LOGEMENT SOCIAL INCLUSIF SUR LE PROGRAMME TERRE D'ARMOR HABITAT A PAIMPOL : SUBVENTIONS**

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions au titre du régime d'aide au logement social pour la construction de 4 logements situés à Paimpol, 11 rue du Quinic, sur une parcelle adjacente à un foyer pour personnes âgées (résidence autonomie) géré par l'APAJH (Associations pour adultes et jeunes handicapés)

Ce projet, à proximité du centre-ville, prévoit que ces 4 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) de type T2bis et T3 soient inclusifs : les futurs locataires, présentant un handicap psychique, seront autonomes tout en ayant la possibilité de bénéficier du foyer existant. Un animateur sera présent partiellement la semaine afin de créer du lien social notamment grâce à un espace en commun du foyer existant, qui sera réhabilité à cet effet.

Nom opération Commune	ST LEONARD bâtiments A, B, C, D, E, N, O Paimpol	
Nombre de logements	4	
Type d'opération	Neuf en dent creuse	
Coût de revient (TTC)	626 966,47 €	
Fonds propres bailleur	0,00 €	
Emprunts bailleur	442 966,47 €	70,7 %
Subventions Etat	0,00 €	
Conseil départemental	144 000,00 €	23,0 %
MGEN	32 000,00 €	5,1 %
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	8 000,00 €	1,3 %
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation	0,00 €	

* prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAI : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur :

- Les règles relatives au minimum de fonds propres à apporter par les opérateurs sociaux pour bénéficier des subventions communautaires ne s'appliquent pas pour les logements relevant de foyers.
- L'opération peut bénéficier d'une subvention de 2 000€ par logement « PLUS » créé, soit 8 000 € pour 4 logements.

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'accorder à Terres d'Armor Habitat une subvention de 8 000 € pour l'opération précitée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Vincent CLEC'H